

Dossier de candidature

Concours régional Créateurs d'idées

Le concours régional de l'innovation Créateurs d'idées déployé par le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les rectorats des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, est ouvert aux collégiens, apprentis et lycéens de tous niveaux et de toutes filières de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets sont évalués par un jury de professionnels de l'innovation. Pour récompenser les meilleures idées, les équipes lauréates de collégiens se voient remettre un chèque d'une valeur de 500 euros et ont l'opportunité de réaliser une visite VIP en entreprise et les équipes lauréates de lycéens se voient remettre un chèque d'une valeur de 1 000 euros.

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, il est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante et au plus tard le 20 décembre 2024 : jmancini@medef-aura.fr
Possibilité de joindre des annexes à votre envoi (en les ajoutant à la fin de ce dossier au format PDF).

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom du projet :

N° de dossier : (champ réservé à l'organisateur du concours)

ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél. : _____

Mail : _____

Chef d'établissement :

GROUPE DES CRÉATEURS

Classe :

Enseignant responsable du groupe :

Tél. : _____

Mail : _____

Nombre d'élèves participant au projet (entre 2 et 8) : ____

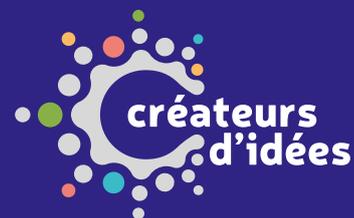
Prénoms, noms des élèves : (noms de famille à inscrire en lettres majuscules)

CHOIX DE LA THÉMATIQUE

(une seule option possible)

- Innovation dans le secteur de l'industrie textile
- Innovation dans le secteur de la plasturgie-composites
- Innovation dans le secteur du transport

Présentation de votre projet 1/2



Nom du projet : _____

Produit Service

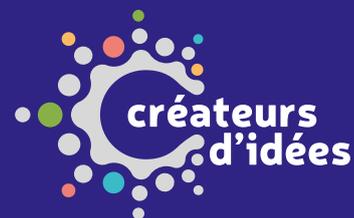
Description (pour qui ? pourquoi ? comment ?...) :

Si l'espace ci-dessous n'est pas suffisant, vous pouvez joindre une annexe au format PDF dans l'envoi de votre candidature.

Caractère innovant du projet (merci de vérifier qu'un produit ou service similaire n'existe pas déjà) :

Comment l'idée est-elle née ?

Présentation de votre projet 2/2



Pour être recevable, le projet doit être réalisable sous 5 ans. De fait, que faut-il envisager pour être en mesure de le déployer (amélioration, études, investissements, expérimentation, etc.)?

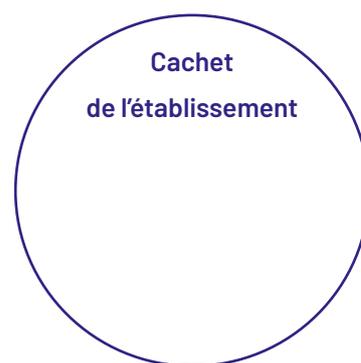
Si le projet est retenu par le jury de sélection :

- Le professeur encadrant s'engage à mettre en place le coaching avec les étudiants du supérieur pour préparer la finale.
- Nous acceptons que l'image de l'équipe puisse être utilisée dans le cadre des actions de promotion du projet (presse, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'enseignant responsable du projet :



Règlement du concours

Créateurs d'idées



OBJECTIF

Le concours régional « Créateurs d'idées » Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectif d'encourager l'innovation et la créativité des jeunes.

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être rempli directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, le dossier est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante : jmancini@medef-aura.fr.

NATURE DES PROJETS

Seront retenus pour le concours les projets présentant un caractère innovant. L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection des candidatures. Aussi, tout projet ne pouvant démontrer son caractère innovant ne pourra être pris en compte.

Il s'agit bien de présenter et développer une idée, un concept et non un projet totalement abouti.

CIBLE

Sont concernés par ce concours les apprentis, collégiens et lycéens tous niveaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les jeunes peuvent participer en groupe de 2 à 8 élèves ; une même classe peut constituer plusieurs groupes et présenter plusieurs projets. Un responsable du projet doit pouvoir être identifié (enseignant uniquement). De même, il est nécessaire de faire figurer la liste des participants (prénoms, noms) au projet.

CATÉGORIES

Le concours se décline en trois catégories, à raison de deux équipes lauréates par catégorie (collège, lycée) :

- ▾ Industrie textile ;
- ▾ Plasturgie-composites ;
- ▾ Transport

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection du produit ou du service proposé.

D'où l'importance de :

- ▾ Démontrer son caractère innovant par rapport à des produits ou services existants ;
- ▾ Vérifier que ce produit ou service n'existe pas au moment du dépôt du dossier.

L'originalité ainsi que le réalisme du projet seront également considérés.

RECEVABILITÉ

Les dossiers seront déclarés recevables si tous les items sont remplis. Le jury se réserve le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours.

SÉLECTION

Une première sélection sera réalisée sur la base des dossiers de candidature, auxquels pourront être joints des éléments complémentaires pour les candidats qui le souhaitent (argumentation, schémas, illustrations, maquettes, etc.). Les dossiers retenus feront ensuite l'objet d'une présentation orale face au jury à l'occasion de la finale du concours Créateurs d'idées, le 25 mars 2025 à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes. La remise des prix s'effectuera le même jour après délibération du jury.

JURY

Pour les trois catégories mentionnées ci-contre, le jury sera composé de représentants de l'entreprise, de représentants de l'éducation nationale et de professionnels de l'innovation.

PRIX

Pour les lycéens, un chèque d'une valeur de 1 000 € pour les trois équipes lauréates afin de les aider à développer leur projet innovant

Pour les collégiens, une visite VIP en entreprise afin de permettre la découverte d'un secteur d'activité et de ses métiers + un chèque d'une valeur de 500€

DURÉE DU CONCOURS

Le concours est lancé à compter du 26 septembre 2024 au 20 décembre 2024, minuit.

CONFIDENTIALITÉ

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels.

RAPPEL - Remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, il est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante et au plus tard le 20 décembre 2024 : jmancini@medef-aura.fr

Présentation

des branches professionnelles partenaires

INDUSTRIE TEXTILE

Auvergne-Rhône-Alpes est un pilier de l'industrie textile en France en 2024, représentant 600 entreprises et 20 000 emplois. Historiquement axé sur la soie pour la mode et la décoration, le textile régional s'est transformé en leader français des textiles techniques et fonctionnels, utilisés dans divers secteurs comme la santé, l'aéronautique ou le sport et loisirs. Dans un contexte en forte évolution (innovation produit, économie circulaire et développement durable, réindustrialisation, made in France...), l'industrie textile offre une multitude de métiers et de débouchés passionnants. Des métiers de la conception et du design de textiles, à la fabrication et la production, en passant par la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la RSE et du marketing, chaque compétence est essentielle. Intéressez-vous à une industrie en croissance qui offre un avenir dynamique et diversifié, que vous ayez une profil créatif, ingénieur ou technicien !

PLASTURGIE-COMPOSITES

Quelle industrie vous permet de travailler pour les marchés du médical, de l'automobile, de l'aéronautique, de l'emballage, du bâtiment, des biens de loisirs et de grande consommation ?
Quelle industrie vous offre la possibilité d'exercer une multitude de métiers de l'éco-conception, de la production, de la maintenance, de la logistique, du commerce ?
Quelle industrie peut vous proposer des opportunités d'emploi et de carrière en local comme à l'international ?
L'industrie de la plasturgie et du composite !
Participez au concours, soyez créatifs, et peut-être que demain vos idées se concrétiseront au sein de l'une des 1 000 entreprises de la filière en région Auvergne-Rhône-Alpes.

TRANSPORT

Le Transport-Logistique est l'un des secteurs porteurs d'emploi en France. Avec plus de 50 métiers et presque 250 000 entreprises, de nombreux recrutements sont effectués chaque année, du CAP au Bac+6. Pour les personnes qui aiment bouger, on peut devenir conducteur routier de marchandises, de voyageurs, ambulancier, cariste, déménageur... Pour celles qui préfèrent les tâches administratives, on peut se former aux métiers d'agent d'exploitation, régulateur. On peut même manager et évoluer vers les métiers de responsable d'entrepôt, responsable de parc, responsable qualité... C'est le seul secteur indispensable à tous les autres. Il est aujourd'hui en pleine mutation : technologique et environnementale.